

Votre syndicat participe à l'action en justice pour contrer CEREM'AVENIR !

Le CEREMA, dernier bastion de la technicité « pure » du ministère, est attaqué par le projet CEREM'AVENIR qui n'est ni plus ni moins qu'un plan social à grande échelle.

Les méthodes utilisées sont bien éprouvées et connues par les anciens agents de France Télécom. Vous croyez qu'ils n'auraient pas osé réutiliser une vieille recette de grand-mère datée de 20 ans, mais ils le font !!!

La rétrospective, les faits passés...

Le conseil d'administration du CEREMA s'est réuni au mois de juillet et la direction générale a passé le projet en force malgré l'avis unanimement défavorable des syndicats.

Des reproches ? Oui, si peu...

La direction : anéanti le dialogue social, ne prend pas en compte le constat alarmant du rapport Degest, a lamentablement raté la première étape de pré-positionnement, ne donne pas d'information aux agents, impose un agenda social, ne respecte pas le guide de pré-positionnement (fiches de poste indéfinies, entretiens non réalisés sur les postes maintenus, absence des futurs responsables lors des entretiens, etc.).

Rapport Degest, Quésaco ?

Il a été préparé par le cabinet d'expertise Degest, mandaté par la direction elle-même sous la pression des organisations syndicales au CHSCT d'Établissement.

On peut trouver les conclusions suivantes :

- Ces restructurations permanentes couplées à la baisse des moyens dégradent les conditions de travail et la santé de l'ensemble des agents,
- Ce travail empêché constitue un facteur majeur d'atteinte à la santé,
- Cerem'Avenir apparaît comme le projet de trop,
- Un risque de perte de sens, de surcharge de travail, de dégradation de la performance opérationnelle, d'un Plan Social d'Entreprise amplifié,
- Alerter sur le niveau de troubles comme sur l'intensité des risques professionnelles auxquels sont exposés les agents du Cerema.

Voilà bien plusieurs raisons de s'inquiéter...

CEREMA

La réaction

FO avec nos collègues de la CGT, au travers, entre autres, du SNP2E s'engage financièrement dans une procédure judiciaire d'urgence dénommé référé. Elle permet de faire suspendre la mise en place de CEREM'AVENIR en annulant le Conseil d'Administration de juillet qui présente deux vices de procédures.

Mais dans quel but ?

Pour obliger la direction du Cerema à prendre en compte la détresse des agents et à prendre des mesures ad hoc. Cela passe notamment par la création d'un groupe de travail, issu du CHSCT d'Établissement, qui pourra **proposer la mise en place de toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents, dans le cadre des réorientations professionnelles**. Parce que pour l'instant, c'est le néant sur le sujet avec une cellule d'accompagnement **qui néglige totalement ce préalable**.

Le SNP2E a toutes les raisons de s'opposer au plan social de l'établissement et d'aider les agents du CEREMA.

Le SNP2E est présent pour les agents des corps techniques et administratifs du ministère, FO continue à défendre collectivement les personnels.

RÉSISTER – REVENDIQUER – RECONQUÉRIR !

BULLETIN D'ADHÉSION

*Désormais, la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. Ainsi, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales à hauteur de 66%.
Alors, n'hésitez plus !*

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE !

Je souhaite adhérer au SNP2E Force Ouvrière :

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

DATE et SIGNATURE

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous

MTE - MCTRCT / Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>